

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Layton.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à	Départs de	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
CAHORS	CAHORS							
10 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 47 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. 1 ^m soir.	1 ^m 00 ^m soir.	2 ^m 42 ^m soir.	3 ^m 52 ^m soir.	4 ^m 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 ^m 45 ^m soir.	4 ^m 39 ^m soir.
10 h. 27 ^m »	5 ^m 45 ^m »	7 ^m 40 ^m »	9 ^m 22 ^m »	9 ^m 41 ^m »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 ^m 7 ^m »	3 ^m 1 ^m soir.

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. ^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 27 Septembre.

Les moyens mis en œuvre pour subvenir aux frais de l'expédition tunisienne sont généralement blâmés, et avec raison, par la presque unanimité de la presse. Assurément puisqu'on est engagé dans cette expédition il faut aller de l'avant. Reculer est impossible. Mais il aurait fallu que le gouvernement prit ses précautions de façon à ne pas commettre des irrégularités telles que celles qu'on lui reproche aujourd'hui. Le ministre de la guerre croit devoir employer les crédits affectés aux autres services de son ministère pour subvenir aux frais de l'expédition.

C'est là bel et bien un véritable virement. Le procédé est en soi irrégulier; il constitue en outre un fâcheux précédent. Sous l'empire on a fulminé contre le gouvernement qui opérerait les virements et qui en somme était couvert par une loi. On avait raison de combattre un système qui rend illusoire les prérogatives de la nation en matière d'attributions financières. Mais il ne faudrait pas que la République reprenne de pareils errements, car alors ce serait le cas de répéter que : plus ça change plus c'est la même chose.

Le cabinet commence à s'emouvoir des responsabilités qu'il a embrassées un peu à la légère. On annonce notamment que M. Jules Ferry se rendant à Mont-sous-Vaudrey n'aurait d'autre dessein que de se consulter avec le président de la République à cet égard.

On prête à M. Ferry l'intention de proposer à M. Grévy de constituer le nouveau ministère avant la rentrée des Chambres. On saisit tout de suite le but et la portée d'une pareille mesure. Le nouveau ministère sauverait l'ancien de la responsabilité et des récriminations qui l'attendent devant la Chambre du 21 août. Il est douteux qu'une telle tactique plaise au président qui est si scrupuleux observateur des règles parlementaires. Mais que M. Jules Ferry ait cette intention, on le croit.

Correspondances

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, le 26 septembre, 1881.

Les feuilles d'extrême gauche n'ont publié que des détails assez vagues tant sur la réunion qui a eu lieu chez M. Louis Blanc que sur l'entrevue que les délégués ont eue ensuite avec M. Ferry. Le procès-verbal communiqué aux journaux ne dit rien ou presque rien.

J'ai eu l'occasion de recevoir des détails très précis à ce sujet. Je dois déclarer d'abord que M. le président du conseil a reçu les cinq délégués avec une extrême froideur. M. Ferry leur a dit notamment qu'il n'y avait aucune utilité de réunir les Chambres d'urgence. Puis il a ajouté que le gouvernement seul était maître du jour de la convocation et que l'ingérence du pouvoir législatif dans ces questions ne saurait que provoquer une perturbation dans le fonctionnement du régime représentatif. Enfin je dois vous faire remarquer, mes chers collègues, aurait conclu M. Ferry, que vous ne représentez qu'un seul groupe de la Chambre et non certes le plus nombreux. Or avant d'adhérer à votre proposition, le devoir du gouvernement est de sonder l'opinion des trois cents autres membres de l'assemblée qui forment la majorité. Que les bureaux des autres groupes

formulent une motion semblable à la vôtre et je puis vous assurer, mes chers collègues, que le cabinet avisera promptement.

Les paroles textuelles que je viens de reproduire, et dont je puis vous garantir la rigoureuse exactitude, vous donnent le diapason un peu ironique de la conversation que MM. Louis Blanc, Barodet et les autres ont eue avec le président du conseil.

Les cinq délégués se sont retirés visiblement déçus. Assurément ils ne s'attendaient pas à rencontrer chez M. Ferry un auditeur complaisant, mais ils ne s'attendaient pas non plus à un tel persiflage. En rendant compte de leur entrevue, ils ont laissé entendre à leurs collègues, que jamais plus ils ne se chargeraient, M. Ferry régnant, d'une telle démarche.

Que va faire l'extrême gauche? Il convient de noter d'abord que l'initiative prise par MM. Louis Blanc et Delattre n'a pas souri à tous les membres de ce groupe. La réunion était d'abord très peu nombreuse; dix-sept députés étaient présents dont onze seulement députés de Paris. Ni M. Lockroy, ni M. Floquet, ni M. Ranc, ni M. Allain-Fargé, ni M. Brisson, ni M. Germain Casse, ni M. Passy, ni M. Anatole de la Forge n'y assistaient. M. Clémenceau lui-même n'a pas cru devoir assister à la réunion. En sorte que le fameux comité de la représentation législative de Paris ne représentait qu'une minorité. L'échec que le comité vient de subir, les lazzis dont il est l'objet de la part de la presse indépendante ne sont pas précisément de nature à relever le crédit de cette convention au petit pied. Je crains même que tout cela ne serve qu'à égarer le public. Dans tous les cas, celui-ci n'en est guère ému. Il se doute à peine de la chose et ne s'y intéresse le moins du monde.

De ce qu'on regardait le gouvernement comme résolu à convoquer les Chambres aussitôt que la légalité le lui permettrait, on avait conclu qu'il était pressé de commencer les opérations contre les révoltés d'Algérie et de Tunisie, afin de pouvoir apporter à la tribune l'annonce de succès qui eussent rendu les députés plus coulants, au sujet des sommes qui ont été dépensées sans avoir été votées, et qui font, en ce moment, l'objet d'une si vive polémique dans la presse.

On voit que le cabinet n'est pas pressé, et c'est

ce qui donne plus de poids à l'information qui va suivre.

Je tiens de quelqu'un qui est généralement très au courant de ce qui se passe au ministère de la guerre qu'il a été résolu que les opérations commenceraient définitivement — et sur tous les points à la fois, tant en Tunisie qu'en Algérie — le 20 octobre prochain.

Il semble, au premier abord, que cette date soit bien éloignée, cependant, il est possible que la fin d'octobre soit le moment le plus favorable pour des opérations qui, surtout en Algérie, consisteront principalement en des marches rapides.

A l'instant même m'arrive le compte rendu de la séance tenue par les ministres, sous la présidence de M. Jules Ferry.

M. Jules Ferry partira demain matin pour Mont-sous-Vaudrey. Il est chargé de soumettre formellement à M. Jules Grévy la question de savoir si les Chambres doivent être réunies la 17 octobre ou seulement après le 20 du même mois.

M. Jules Ferry ne reviendra probablement que mercredi prochain, et c'est seulement dans la séance de jeudi qu'il rendra compte à ses collègues de son entrevue avec le président de la République. Toute fois rien ne sera encore résolu dans la séance de jeudi.

TRANSLATION DU CORPS DU PRÉSIDENT GARFIELD

Le corps de M. Garfield est arrivé à Washington, mercredi, à quatre heures quarante-cinq minutes du soir. Il était accompagné de la famille et des membres du cabinet.

Sur tout le parcours, depuis Elberon, ce n'était qu'une manifestation continuelle de regrets et de sympathie. Dans toutes les villes importantes, la gare était remplie d'une foule recueillie et silencieuse; toutes les têtes étaient découvertes, on sonnait les cloches. On ne voyait partout que des emblèmes de deuil; la scène était des plus solennelles et des plus imposantes. Sur plusieurs points, la voie était jonchée de fleurs; il y avait des couronnes et des bouquets jusque sur les arbres qui bordent la ligne.

Il sort, et bientôt de retour, il se tient debout, derrière Vendale, qu'il touche à l'épaule.
— Allez à la porte de côté, — dit-il, — et seul. Confiez-moi votre femme pour un moment.

Sur le seuil de cette porte se tenaient les deux guides de l'Hospice, couverts de neige, exténués par une longue route. Ils souhaitèrent toutes sortes de bonheur à Vendale, puis...

Puis chacun d'eux mit sa forte main sur l'épaule du jeune homme, et le premier lui dit :
— La litière e t ici, la même dans laquelle on vous a transporté à l'Hospice, la même !...

— La litière, ici ! — fit Vendale. — Pourquoi ?

— Silence... Pour l'amour de votre femme... Votre compagnon de ce jour-là...

— Que lui est-il arrivé ?

Le guide regarda son camarade comme pour le sommer de lui donner du courage.

— Il est là, — dit-il.

— Pendant quelques jours, — reprit le guide, — il a vécu au premier Refuge. Le temps était alternativement beau et mauvais...

— Eh bien ? — fit Vendale.

— Il est arrivé à notre Hospice avant-hier et s'étant réconforté par un bon sommeil, par terre, devant le feu, enveloppé dans son manteau il se détermina à partir avant le jour pour continuer sa route jusqu'à l'Hospice voisin. Cette partie du chemin lui inspirait de grandes craintes, il pensait qu'elle serait plus mauvaise le lendemain.

— Achevez...

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(81) du 27 septembre 1881.

L'ABÏME

gard, est un long nuage blanc, dans le ciel bleu.
Par les soins des bonnes gens de Brietz, un arc de triomphe en feuillage s'élève en travers de la rue que les nouveaux mariés vont suivre en revenant de l'église.

On y lit d'un côté cette inscription :

HONNEUR ET AMOUR.

De l'autre : —

A MARGUERITE VENDALE.

C'est qu'ils sont fiers de leur jeune et belle compatriote, c'est qu'ils en sont enthousiastes. Ils veulent la saluer par le nom de son mari, au sortir de l'église. C'est une surprise qu'ils lui ont ménagée. Aussi vont-ils la conduire au temple par les rues tortueuses qui passent derrière les maisons.

Voilà sans doute un projet qui n'était pas difficile à accomplir dans cette tortueuse ville de Brietz. Ainsi tout est prêt. C'est à pied qu'on se rendra à l'église, et l'on en reviendra de même. Dans la plus belle chambre de l'auberge ornée pour la fête, le fiancé, le notaire de Neuf-

château, Monsieur Bintrey, Madame Dor et un certain compagnon gros et gras, populaire sous le nom de Monsieur Zhoé Ladelle, étaient réunis.

En vérité Madame Dor était gantée d'une paire de gants qui étaient à elle. Elle ne levait plus les bras au ciel, mais elle les avait jetés tous les deux autour du cou de la mariée; le reste de l'assistance devait se contenter de la vue de son large dos jusqu'à la fin.

— Mon amour, ma beauté, — souriait la bonne dame, — parlez-moi d'avoir jamais pu être sa chatte.

— Sa chatte, Madame Dor ? répéta Marguerite au comble de l'étonnement.

— Eh! oui, sa chatte, ma mignonne, car j'étais chargée de surveiller la charmante petite souris...

Et cette explication originale de son ancienne soumission à Obenreizer ne sortit de la bouche de Madame Dor qu'avec un cruel sanglot.

— Madame Dor, vous avez été toujours notre meilleure amie... George, dites-le-lui donc, que nous la regardons comme notre amie!

— Sûrement, ma chérie, que serions-nous devenus sans elle ?

— Vous êtes tous les deux si généreux et si bons ! — s'écria la vieille Suisse repentante.

Puis revenant à son idée : —

— C'est égal, — dit-elle, — j'ai été sa chatte...

— Oui, mais comme la chatte des contes de fées, ma bonne Madame Dor, — dit Vendale en l'embrassant sur les deux joues. — Vous êtes une femme lovale et franche, et la sympathie

An moment de l'arrivée du corps à Washington, une foule immense stationnait sur les quais de la gare. Partout régnaient le plus grand ordre et le plus profond silence.

Cent trente officiers de marine se tenaient en armes sur le quai où le corps devait être descendu. Lorsque le convoi est entré en gare, ils se sont tous rangés sur la gauche. Toutes les personnes présentes se sont découvertes devant M^{me} Garfield, qui a été conduite à sa voiture par M. Blaine et par son fils Henry. Le nouveau président Arthur, M. Grant, les membres du cabinet et les autres personnages officiels, venus en corps, sont immédiatement montés en voiture pour se rendre au Capitole, où les dames sont allées à pied.

Huit soldats ont porté le cercueil jusqu'au char funèbre. Pendant ce temps la musique jouait le *Nearer, my God to thee*.

Les assistants baissaient la tête, les larmes étaient dans presque tous les yeux.

La voiture de M. Arthur venait immédiatement après le char.

M^{me} Garfield et sa fille Alda se sont rendues chez M. Mac-Veagh, chez lequel elles habiteront pendant tout le temps de leur séjour à Washington.

Le cortège étant complètement formé, il s'est mis en marche vers le Capitole. Il se composait des agents de police, de la milice, des troupes régulières, des vétérans de l'armée et de la marine et des *Knight templars*. De nombreuses musiques s'étaient échelonnées sur toute l'étendue du cortège.

Le char funèbre venait après. Des deux côtés marchaient les chefs de l'armée et de la flotte, le général Sherman et les officiers.

Le cortège s'est avancé lentement à travers une foule immense profondément silencieuse : toutes les têtes découvertes s'inclinaient devant le char portant la dépouille mortelle de M. Garfield.

Sur le large escalier qui donne accès au Capitole, se tenaient les sénateurs et les représentants formant une double ligne.

Lorsque le cercueil a été enlevé du char, la musique a de nouveau joué l'hymne *Nearer, my God to thee*.

Les sénateurs et les représentants se sont rangés des deux côtés du catafalque, MM. Walite, Window, Grant, Hunt, Lincoln, Mac, Veagh, Kiskwood, James et les autres personnages ont suivi le cercueil jusqu'au moment où il a été déposé.

Le cercueil a été alors ouvert. MM. Arthur et Blaine s'approchent les premiers, ils considèrent quelques instants le corps de M. Garfield et se retirent lentement. Les autres assistants font de même.

La figure est beaucoup maigrie et délorée.

Le public est ensuite admis à voir les restes du président Garfield.

— Il partit seul. Il avait déjà dépassé la galerie, lorsqu'une avalanche, semblable à celle qui tomba derrière vous près du pont de Ganther.

— Cette avalanche l'a tué ?

— Nous l'avons trouvé broyé, brisé par morceaux... mais, Monsieur, pour l'amour de votre femme... nous l'avons apporté ici sur la litière pour qu'on l'ensevelisse. Il faut que nous montrions la rue et pourtant elle ne doit pas le voir, elle... ce serait une malédiction que de faire passer la litière sous l'arcade de verdure, avant qu'elle n'y ait passé... nous allons la déposer sur une pierre au coin de la seconde rue à droite, et lorsque vous descendrez à l'église, nous nous placerons devant. Mais tâchez que votre femme ne la voie point et qu'elle ne tourne pas la tête quand elle sera passée... Allez ! ne perdez point de temps. Elle pourrait s'inquiéter de votre absence... Allez !

Vendale retourna vers sa femme.

Ce joyeux cortège les attendait à la porte de l'église. Ils descendirent la rue au milieu du carillon des cloches, des décharges de mousqueterie, des drapeaux qui s'agitaient, des instruments de cuivre qui faisaient rage, des acclamations, des cris, des rires, et des pleurs de toute la ville, enivrée du plaisir de les voir heureux.

Toutes les têtes se découvraient sur leur passage, les enfants leur envoyaient des baisers.

— Que la bénédiction du Ciel descende sur la jeune fille courageuse ! — s'écriait-on de toutes parts — Voyez ! comme elle s'avance noblement dans sa jeunesse et dans sa beauté, au bras de celui à qui elle a sauvé la vie !

Quarante membres de l'armée du Comberland se sont offerts pour former la garde d'honneur. Cette offre a été acceptée.

Toutes les villes se préparent à envoyer des députations aux funérailles.

Lundi, des prières publiques ont été dites dans l'Etat de New-York et dans un grand nombre d'autres Etats.

Les affaires seront entièrement suspendues.

A Cleveland, on se propose de faire une souscription nationale pour élever un monument à la mémoire de M. Garfield, et de grands préparatifs sont faits dans le but de donner le plus d'éclat possible aux funérailles.

Washington, 23 septembre.

Vu l'état de décomposition du corps du président Garfield, le service funèbre, qui devait avoir lieu lundi, a été fixé pour aujourd'hui.

L'avènement au pouvoir d'un nouveau président a plus d'importance aux Etats-Unis qu'il n'en aurait chez nous, la constitution américaine attribuant au président une action individuelle très marquée sur la direction des affaires. En France, les ministres sont choisis par le chef du pouvoir exécutif, mais dépendant du parlement qui leur maintient ou leur retire, à son gré, sa confiance. Aux Etats-Unis, le Sénat seul, et une fois pour toutes, est appelé à ratifier les choix du président. Le Congrès ou la Chambre des représentants n'a pas à se prononcer. Le premier magistrat de la République américaine, s'il ne possède pas le droit d'initiative en matière législative, jouit donc dans le domaine administratif d'une indépendance presque absolue. Il a en outre le droit de veto.

Le changement présidentiel qu'un abominable attentat vient d'amener aux Etats-Unis, présente en outre un intérêt particulier en raison des circonstances qui ont accompagné l'élection de feu James Garfield.

On se rappelle que la candidature du général Ulysse Grant pour « le troisième terme » l'an dernier, jeta la division dans le parti républicain. Les républicains, depuis vingt ans qu'ils sont au pouvoir, n'avaient eu à lutter jusqu'en 1880 que contre les démocrates, les centralistes contre les fédéralistes autonomistes, les protectionnistes contre les libre-échangistes, pour traduire à peu près en notre langue politique les programmes respectifs des deux partis. Mais la double présidence du général Grant eut pour résultat de lui créer une clientèle puissante, intéressée à son retour au pouvoir et constituant un nouveau parti politique.

Dans le jargon politique des Etats-Unis, les grantistes sont désignés sous le nom de *stalwarts*, les « forts », nom qu'ils se sont donné eux-mêmes. Leur programme est essentiellement le même que celui de l'autre fraction du parti républicain. Les divergences portent sur la question de la réforme du service civil. Jamais la

Lorsqu'on arriva au coin de la seconde rue à droite, Vendale se pencha à son oreille et lui parla longuement tout bas. Lorsqu'ils eurent franchi le coin sinistre, Vendale, pressant le bras de Marguerite sous le sien, lui dit :

— Pour des raisons que je vous ferai connaître plus tard, ne vous retournez pas, ma chérie.

Mais lui, il tourna la tête.

Il vit la litière et ses porteurs qui passaient sous l'arc triomphal.

Et il continua de marcher avec Marguerite et tout le cortège de la noce, — descendant vers la riante vallée.

FIN

JOURNAL DE L'AGRICULTURE fondé et dirigé par J.-A. BARRAL (G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.) Un an, 20 fr. — Sommaire du N° 649, du 17 septembre 1881 : Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — La prime d'honneur dans l'Indre-et-Loire. — La sardine. — Voyage agricole en Angleterre et en Irlande. — Le phylloxéra et l'oïseau. — La production chevaline en Algérie. — Les récoltes en Bretagne. — Les impôts de l'empire d'Allemagne. — Bibliographie agricole. — L'enseignement de la laiterie dans la Seine-Inférieure. — Revue commerciale. — Prix courant des denrées agricoles. — Bulletin financier. — GRAVURES NOIRES : Bâtiments de ferme construits en béton sur la propriété de lord Ashburton. — Coupe transversale des bâtiments construits en béton à la ferme de l'abbaye d'Ardert. — Agencement sur les murs en béton pour les parquets en bois.

fameuse formule du président Jackson : *To the victors the spoils*, aux vainqueurs les dépouilles, n'a été plus scandaleusement appliquée qu'entre les deux présidences d'Ulysse Grant.

Chaque sénateur, chaque député avait une nuée de clients à placer, agents électoraux, brasseurs d'affaires, *carpet-baggers*, bohèmes de la politique, etc., qui se partageaient, au lendemain de la victoire, les emplois publics comme un butin. Ce système entraînait avec lui, on le pense bien, de honteux abus dont quelques-uns, l'affaire des douanes de New-York, par exemple, — ont eu un retentissement jusque de ce côté-ci de l'Atlantique.

La réaction avait commencé sous la présidence de M. Hayes, qui favorisa la constitution d'un parti *réformiste*, lequel se prononça contre la réélection du général Grant. On se souvient des péripéties du scrutin, à la convention républicaine de Chicago, dans la semaine du 2 au 10 juin 1880. Les *stalwarts*, admirablement disciplinés, gardèrent leurs trois cents et quelques voix jusqu'au vingt-cinquième tour de scrutin. Les réformistes éparpillaient les leurs sur quatre candidats. C'est alors qu'en désespoir de cause, les réformistes réunirent leurs voix sur le nom un peu obscur d'un sénateur de l'Ohio, le général James A. Garfield, dont l'intégrité et l'énergie étaient pour eux les gages qu'il poursuivrait jusqu'au bout la réforme du service civil. Garfield fut désigné comme le candidat républicain à la présidence.

Par suite d'un de ces compromis fréquents dans l'histoire politique des Etats-Unis, les deux fractions du parti républicain, *stalwarts* et réformistes, s'entendirent pour porter à la vice-présidence, poste purement honorifique, un grantiste avéré, M. Chester Arthur.

Un concours de circonstances inouï a fait du chef des *stalwarts* le président de la République américaine.

Dans le monde politique, dans la presse américaine, on attendait avec impatience depuis quelques jours, une réponse à cette double question : Le nouveau président continuerait-il l'œuvre de son infortuné prédécesseur, au risque de déchaîner contre lui les mêmes haines ? Ou, trop fidèle aux amis de la veille, entraverait-il la réforme et reconstituerait-il au profit des Conkling et des Platt, les fiefs électoraux dont l'énergie de l'honnête Garfield les avait dépossédés ?

M. Arthur n'a pas voulu attendre que la tombe fût fermée sur le cadavre de son prédécesseur pour éclairer l'opinion. On a lu le résumé de l'adresse qu'il a prononcée au Capitole. En louant M. Garfield, le nouveau président a pris l'engagement moral de continuer son œuvre. Avec une franchise inattendue, il se sépare des *stalwarts* en vantant « les mesures que M. Garfield avait projetées pour corriger les abus » et en déclarant « qu'il saura s'en servir au profit de la nation ».

En outre, M. Arthur a gardé auprès de lui tous les anciens ministres.

On peut donc espérer que l'œuvre réformatrice de M. Garfield ne sera pas interrompue ; et il faut louer de son tact et de son esprit politique le nouveau président qui sait profiter de son élévation inespérée, pour se placer au-dessus des passions de parti, adopter une politique vraiment nationale et rétablir l'union dans le parti républicain.

Paris JOEL DE SAVOUREUX.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Le 7^e ligne est parti hier lundi, à 8 heures et demie du matin pour les manœuvres de brigade. Le régiment a défilé sur nos boulevards, musique en tête, en tenue de campagne, et la foule accourue de tous les points de la ville admirait la bonne tenue et l'entrain de nos troupiers à qui nous souhaitons cordialement bon voyage et prompt retour.

Le général inspecteur de la gendarmerie est arrivé hier à Cahors, et a passé en revue ce matin les brigades d'arrondissement.

CIRQUE CASUANI

Le cirque romain, dirigé par MM. Casuani, frères, a été installé sur la place Fénélon et les représentations ont commencé samedi.

La nouvelle troupe est digne de la réputation depuis longtemps acquise par MM. Casuani.

Graciennes écuyères, clowns désopilants, gymnastes aussi audacieux qu'adroits et exercés, tout est réuni pour faire passer une agréable soirée, et nous ne saurions qu'engager nos lecteurs à profiter de cette bonne occasion, et à ne pas perdre de temps, car MM. Casuani quitteront Cahors le 5 octobre.

Parmi les artistes qui nous ont fait le plus de plaisir nous devons citer deux sœurs qui se sont livrées sur le trapèze à toute espèce de tours de force, d'agilité et d'adresse, et une famille composée du père, de la fille et d'un jeune garçon dont la souplesse nous a émerveillés.

N'oublions pas le quadrille du Pompier et du Gendarme, ni l'amusant Auguste, ni... mais nous n'en finirions pas si nous voulions tout dire. Il vaut mieux aller les voir.

RENVOI DE LA CLASSE 1876.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux commandant les corps d'armée, à la date du 21 septembre, des instructions au sujet : 1^o de l'envoi en congé des militaires de la classe 1876, 2^o de l'envoi dans la disponibilité des militaires de la seconde portion de la classe 1879.

Voici les dispositions principales de cette circulaire :

Les militaires libérables du service actif d'ici au 30 juin 1882 inclusivement, et actuellement présents dans les corps à l'intérieur, seront envoyés en congé jusqu'à l'époque de leur passage dans la réserve.

Ce renvoi s'effectuera au fur et à mesure de l'achèvement des manœuvres dans chaque corps d'armée, et aussitôt que les troupes seront rentrées dans leurs garnisons respectives.

Les militaires de l'arme de la cavalerie seront renvoyés, dans chaque région, aux mêmes dates que celles appartenant à l'infanterie, quand bien même les manœuvres spéciales de la cavalerie auraient été terminées à une date antérieure.

Il en sera de même pour les militaires faisant partie des corps de troupes qui ne participent pas aux manœuvres.

Dans tous les corps ou fractions de troupe qui se trouve à un titre quelconque en Algérie ou en Tunisie, les hommes appartenant à la classe de 1876 seront maintenus, jusqu'à nouvel ordre sous les drapeaux.

Sont exceptés de l'envoi en congé : Les sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats servant à quelque titre que ce soit qui demanderaient à contracter un engagement ou qui désireraient achever leurs 5 années de services ;

Les militaires proposés pour la retraite qui demanderaient à attendre au corps la liquidation de leur pension ;

Les jeunes soldats qui, après avoir été dispensés, à titre provisoire, par le conseil de révision, en vertu de l'article 22 de la loi du 27 juillet 1872, ont été rayés de la liste des soutiens de famille, pour cause d'indignité ;

Les jeunes gens dispensés, en vertu des articles 17 et 22 de la loi du 27 juillet 1872, qui ont été appelés à l'activité comme ayant perdu leurs droits à la dispense (2^e alinéa de l'article 25 de la loi), ne bénéficieront de l'envoi en congé que lorsqu'ils compteront un an de présence sous les drapeaux.

Les militaires de la 2^e portion du contingent de la classe 1879, qui sont actuellement sous les drapeaux seront envoyés en disponibilité dans leurs foyers à l'expiration des manœuvres dans chaque corps d'armée.

Cette mesure est également applicable aux hommes des classes antérieures appartenant à la 2^e portion du contingent qui, pour une cause quelconque, ont été appelés à recevoir leur instruction militaire avec les jeunes soldats de la classe 1879.

On se conformera aux prescriptions contenues dans la circulaire du 24 décembre 1879, aux termes de laquelle les conditions de savoir lire et écrire doivent désormais être exigées des jeunes gens de la deuxième portion, pour obtenir leur envoi dans la disponibilité.

Les militaires, qui seraient punis de prison au moment de leur envoi en congé dans la disponibilité seront maintenus au corps jusqu'à l'expiration de leur punition.

Il y aura lieu, en outre, en ce qui concerne les hommes d'une inconduite caractérisée, de se référer aux prescriptions contenues dans la circulaire du 2 janvier 1878.

FARRE.

LES PHARMACIES COMMUNALES

Après les écoles, voici que nous allons voir des pharmacies communales. Nous avons parlé en son temps de ce projet, qui est aujourd'hui à la veille de recevoir un commencement d'exécution.

tion.
 Beaucoup de communes sont, en effet, dépourvues d'office de pharmacien. L'administration a voulu se pourvoir de boîtes de secours contenant les médicaments et autres objets indispensables pour donner les soins médicaux les plus urgents dans le cas de maladie subite ou d'accident.

Plusieurs modèles de ces boîtes viennent d'être déposés au ministère de l'intérieur. Le modèle qui semble devoir être adopté, est une sorte de coffret divisé en deux compartiments : l'un, contenant les médicaments exclusivement réservés aux médecins; l'autre, les objets laissés à la disposition du public, qui, en cas de besoin, les recevra des mains du maire ou d'une personne dûment autorisée par ce dernier.

Le prix de chaque boîte est de 200 francs. De plus, l'usage des médicaments devra être absolument gratuit.

M. Cochery poursuit sans relâche l'œuvre entreprise, il y a environ deux ans, tendant à améliorer le sort des employés à tous les degrés de son administration.

Après les améliorations faites récemment dans l'important service des facteurs, l'honorable ministre vient de faire mettre à l'étude un projet tendant à accorder des congés aux employés des bureaux. C'est au moyen d'un roulement habilement combiné que l'on espère parvenir à satisfaire aux justes demandes des employés sur ce point, sans qu'il soit nécessaire d'augmenter les personnes.

LES EFFETS DE COMMERCE

On sait qu'avant de se séparer, la Chambre des députés a voté, sous forme d'amendement au budget de 1881, une excellente mesure consistant à graduer de 100 fr. en 100 fr. le timbre des effets de commerce supérieurs à 1,000 fr. Cette mesure a peut-être passé inaperçue ou milieu des préoccupations causées par les élections, mais il est utile de la rapporter et d'en signaler l'importance.

Aux termes de la législation actuelle, l'impôt du timbre sur les effets négociables est perçu par sommes de 100 fr. jusqu'à 1,000 fr. Mais, lorsqu'on veut faire un billet ou traite qui dépasse 1,000 fr., il faut créer un effet de 1,000 fr. et un autre de 100 fr. ou plusieurs de 100 fr., à moins de payer le timbre pour 2,000 fr. Il en résulte pour le commerce un surcroît de travail, et, s'il y a protêt, un supplément de frais, car on est obligé de faire deux protêts au lieu d'un. Désormais, ces inconvénients seront évités, et à partir du 1^{er} janvier prochain, les droits seront gradués de 100 fr. en 100 fr., quelle que soit l'importance des sommes passibles de l'impôt.

Les vins de 1881 seront riches en couleur et en alcool, mais il est à craindre qu'ils ne soient doux.

Pour éviter cet inconvénient qui les rendrait d'une vente difficile, il faut les découvrir au bout d'une douzaine de jours et avant que la fermentation ne soit entièrement terminée. Elle reprendra dans le tonneau, se fera alors d'une manière complète, et tout le sucre sera transformé en alcool et en acide carbonique. Dans la cuve, la fermentation n'est presque jamais complète, parce que la vendange forme chapeau et s'oppose à l'action de l'oxygène de l'air.

Une épizotie de nature charbonneuse s'est déclarée sur les bêtes à cornes, dans la section de Heulier, commune de Saint-Martin-Curton, département de Lot-et-Garonne. Plusieurs bêtes de valeur ont déjà succombé, la plupart après quelques heures seulement de maladie.

L'alarme, dit le *Journal d'Agen*, est grande dans la contrée.

On nous écrit de Bordeaux :
 La commission sanitaire de la Gironde, convoquée extraordinairement lundi, vient d'examiner la situation des navires arrivés du Sénégal et actuellement en quarantaine au lazaret de Trompeloup, à Pauilhac. Elle a discuté les mesures à prendre, soit pour le présent, soit pour l'avenir, jusqu'à ce que l'épidémie de fièvre jaune ait complètement disparu.

M. Pasteur, de l'Institut, en mission à Bordeaux, assistait officiellement à la séance.

Les membres présents ont décidé que M. le docteur Berchon surveillera d'une manière toute spéciale les navires et marchandises en provenance non seulement du Sénégal, mais encore de plusieurs points des Antilles où la fièvre jaune sévit en même temps.

Des examens pour l'admissibilité au grade d'employé secondaire et de piqueur pour le service des chemins de fer de Tonneins et Felgneyrat à Villeneuve et pour le service de la voirie départementale de Lot-et-Garonne (ponts et chaussées et service vicinal), s'ouvriront à Agen, le 3 octobre 1881, à 9 heures du matin, à la Préfecture.

Les candidats qui voudraient prendre part au concours, devront se faire inscrire avant cette date à la Préfecture de Lot-et-Garonne.

Pour les pièces à fournir, les connaissances exigées et autres détails s'adresser, soit à l'Ingénieur en chef du département de Lot-et-Garonne, à Agen, soit aux ingénieurs d'arrondissement.

CHEMINS DE FER.

On lit dans la *Petite Correspondance républicaine* :

Il y a des gens qui disent :
 « Vous cherchez un remède contre les accidents de chemins de fer ? Faites racheter et exploiter par l'Etat le réseau des cinq grandes Compagnies. »
 Quelle que soit notre confiance dans les bonnes intentions du ministère des Travaux publics, nous avouons que ce remède nous semble pire que le mal.

En principe, une responsabilité divisée offre plus de garantie au public. Dans la pratique, les tentatives d'exploitation par l'Etat ne sont pas faites pour nous rassurer.

Précisément au moment où les partisans de cette exploitation cherchent à égarer l'opinion, arrive sur le Chemin de fer de l'Etat l'accident de Guitres, accident d'autant plus inexorable qu'il s'agit d'une ligne dont le parcours est excessivement restreint, ayant deux voies, et si peu actives qu'il n'y passe pas plus de trois trains par jour.

Que serait-ce donc, si l'Etat administrait tout le réseau français exploité par les cinq grandes compagnies ?

Si encore les trains de l'Etat avaient la vitesse des trains Américains ou Anglais... Mais qu'on se rappelle le voyage plaisant d'Ignatius : « L'autre mois, racontait-il avant hier, j'ai vu deux trains en retard se suivre à la queue leu-leu — et, quand je suis allé à Pornic, mon chien m'a suivi à pied sur la voie ferrée, comme il le fait quand je suis en voiture ! »

Pour demander le rachat des Chemins de fer et le remplacement des cinq grandes Compagnies par l'Etat, si l'on se fonde sur l'expérience actuelle, l'occasion est vraiment mal choisie !

Dieu nous garde de l'exploitation générale par l'Etat ! Qui contrôlerait l'Etat ? Attaquer les Chemins de fer de l'Etat pourrait être considéré comme un délit contre la Constitution.

Faites surveiller par des hommes indépendants les compagnies qui ont un personnel des plus expérimentés et un état-major des plus distingués. Créez un comité de sécurité publique, dont les membres ne pourront jamais devenir administrateurs ou employés de chemins de fer.

Le remède est là.
 Mais qu'on ne nous parle plus d'une exploitation officielle ! Le monopole de l'Etat est aussi dangereux pour les intérêts et la sécurité du public que la monarchie est incompatible avec la liberté.

Et les partisans du rachat oublient trop que, dans une République, le rôle de l'Etat est non pas de conduire mais de protéger.

Dernières Nouvelles

Paris, 26 septembre, 5 h. 30 mat.

Dans une lettre, M. de La Forge se prononce pour la convocation immédiate des Chambres.

— L'Union républicaine dit qu'on doit réunir la nouvelle Chambre le 15 octobre au plus tard, sinon le ministère commettrait une usurpation.

— Les Débats conseillent d'attendre sans impatience la solution des difficultés qu'il faut dénouer plutôt que de trancher.

— A deux heures, encore fort peu de monde chez M. Louis Blanc, pour la seconde réunion qui doit y être tenue aujourd'hui.

Nous remarquons MM. Barodet, Ménard-Do-

rian, Leconte (de l'Indre), Camille Pelletan et Breloy.

On doit commencer par prendre connaissance du procès-verbal des délégués envoyés vendredi dernier auprès de M. Jules Ferry.

Ce procès-verbal sera probablement communiqué à la presse.

Ensuite sera posée la question de savoir s'il y a lieu de rédiger un manifeste et dans quels termes il sera conçu.

— Notre correspondant particulier de Rome nous télégraphie que le projet, si souvent agité, du voyage à Vienne et à Berlin du roi Humbert a été définitivement abandonné.

Cette nouvelle, répandue depuis avant-hier dans les cercles politiques, est confirmée ce matin par le *Popolo Romano* organe officieux du cabinet italien.

— Trois élections de conseillers généraux, toutes favorables aux républicains, ont eu lieu dimanche dans la Manche, la Lozère et l'Indre-et-Loire. Les républicains gagnent deux sièges.

— Le gouvernement a avisé Monseigneur de Chambéry que si les Jésuites étaient encore à la tête du grand séminaire à la rentrée, ils seraient chassés par la force armée et que l'établissement serait enlevé au diocèse.

— Le congrès de la Libre Pensée a terminé hier ses travaux.

Bourse de Paris.

Cours du 27 septembre.

Rente 3 p. %	84.75
— 3 p. % amortissable	87.40
— 4 1/2 p. %	113.00
— 5 p. %	416.50

Musée artistique et littéraire.

Sommaire du n° du 24 septembre 1881.

Texte : Les Artistes à la Cour des Papes, Le vieux Parisien. — Pascal Coste, Robert Bapst. — La Direction générale des Beaux-Arts, A. Genevay. — De la peinture en Allemagne, Victor Sam. — Amusettes, Rhyen. — Petite Chronique, X.

Gravures : Portrait de M. Gérôme. Gravure de Maurand, d'après le tableau de P. P. L. Glaise. — Encadrement. — Etudes de Léonard de Vinci pour la statue de Francesco Sforza (Collection de la reine d'Angleterre). — Grande Salle du Palais du Commerce, à Marseille, construit par Pascal Coste. Dessin de J. B. Drouot. — Façade principale du Palais du Commerce, à Marseille, construit par Pascal Coste. Dessin de J. B. Drouot. — La Sainte Famille. Dessin à la plume d'Albert Dürer (Collection du duc d'Aumale). — Entre deux danses. Etude d'A. Menzel, d'après son tableau appartenant à M. Meyer, de Dresde. — Fête d'enfants. Dessin de Louis Knaut, d'après une figure de son tableau, appartenant à la Galerie nationale de Berlin. — Lettres ornées : I. Lettre tirée de l'alphabet de Th. Bry. — I. Lettre de G. Mitelli.

Crédit foncier de France

Emission d'obligations communales 4 0/0

En représentation des Prêt qu'il consent aux villes aux communes et aux départements, le Crédit Foncier de France délivre des Obligations communales 4 0/0 de 100 francs et de 500 francs, au porteur ou nominatives.

Ces obligations sont émises au pair, soit au prix de 100 francs pour les obligations d'une valeur de 100 francs, soit au prix de 500 francs pour les obligations d'une valeur de 500 francs. Elles sont remboursables aux mêmes prix, en 60 ans au plus tard, par voie de tirages au sort qui auront lieu les 5 février et 5 août de chaque année.

Les intérêts sont payables : à Paris, au Crédit Foncier; dans les départements, aux Trésoreries générales et aux recettes particulières, semestriellement les 1^{er} avril et 1^{er} octobre sur les titres de 500 francs et annuellement le 1^{er} avril sur les titres de 100 fr.

Les demandes sont reçues : A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19; DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les trésoriers-Payeurs généraux et les receveurs particuliers des Finances.

Les Dragées digestives du D^r Clauzel sont actuellement reconnues comme le remède le plus efficace, le plus agréable et le seul infailible pour la guérison des mauvaises digestions et de toutes les maladies de l'estomac et de l'intestin.

Des expériences faites à Vichy et dans les hôpitaux démontrent leur supériorité sur tous les digestifs, connus jusqu'à ce jour.

Un flacon de 100 dragées, 2 fr. 50. — Dépôt dans toutes pharmacies.

MESSAGERIES FLUVIALES DE COCHINCHINE

Service Postal et Transport de l'Etat SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.500.000 FR.

Siège Social : 10, rue des Pyramides, à Paris

EMISSION DE 6.500 OBLIGATIONS 5 % DE 300 FR.

(Jouissance du 1^{er} juillet 1881)

Remboursables au pair en 10 années par tirages au sort et rapportant un intérêt annuel de 15 francs payable par semestre.

SUBVENTION DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS... 4.500.000 Montant Total des Obligations au taux de Rembours. 1.950.000

GARANTIES :

- 1° La Flotte et les Immeubles de la Compagnie, représentant plus de 2 millions;
- 2° Les Recettes provenant du transport des troupes, etc., pour le Gouvernement français;
- 3° Les Recettes du Commerce (voyageurs et marchandises), se montant annuellement à un million environ;
- 4° Une Subvention de 500.000 fr. par an accordée par le Gouvernement français pour le service postal pendant 9 années dans la colonie.

Le SERVICE D'INTÉRÊT ET D'AMORTISSEMENT des Obligations émises n'exige qu'une somme annuelle de 250.000 fr.

PRIX D'ÉMISSION :

25 ^c » en souscrivant	Le Coupon de 7 fr. 50 échéant le 1 ^{er} janvier 1882 sera reçu en compte sur le paiement du 30 novembre, le taux d'émission est donc réellement de 280 fr.
62 50 le 5 Octobre.	
100 » le 51 Octobre.	
100 » le 50 Novembre.	

FR. 287 50

En outre, les Souscripteurs qui libéreront entièrement leurs Obligations le 5 octobre jouiront d'une bonification de 2 fr. 50 par titre et recevront immédiatement des titres définitifs.

En tenant compte de l'intérêt et de la Prime de remboursement, c'est un placement qui ressort à plus de 6 % par An.

La Souscription sera ouverte le 26 Sept. 1881

AU COMPTOIR INDUSTRIEL DE FRANCE

et des Colonies

PARIS, 10, rue des Pyramides, PARIS

Elle sera close dès que le chiffre de 6.500 Obligations aura été atteint et au plus tard le 5 Octobre.

Les démarches seront faites pour l'admission de ces Titres à la Cote officielle.

ON PEUT SOUSCRIRE DÈS MAINTENANT PAR CORRESPONDANCE

Crédit Foncier de France

I. — Prêts hypothécaires à long terme de 10 à 60 ans sans amortissement.

Intérêt 4 45 % par an, portant l'annuité à 4 80 % pour un prêt à 60 ans et à 5 % pour un prêt à 50 ans. — Ces prêts sont remboursables à toute époque à la volonté de l'emprunteur.

II. — Prêts hypothécaires à court terme de 1 à 5 ans.

Intérêt 4 45 % par an. — Ces prêts en sont pas remboursables par anticipation.

III. — Prêts communaux pour toute durée avec ou sans amortissement. Intérêt 4 fr. 50 par ans et sans aucune commission.

Intérêt 4 50 % par an ou au dessous suivant l'importance du prêt et sans aucune commission.

IV. — Les départements, les fabriques et autres établissements publics peuvent emprunter aux mêmes conditions que les communes, par acte sous seings privés, sans hypothèque et sans enregistrement.

Pour tous renseignements s'adresser : au Crédit foncier de France, rue neuve des Capucines, 19, à Paris, et en outre aux Notaires.

CAISSE DE REPORTS

DE LA SOCIÉTÉ NOUVELLE

Société anonyme. — Capital : 20 millions.

52, rue de Châteaudun, Paris.

Les reports sont des prêts sur titres, garantis : 1° par les titres reportés; 2° par les Agents de change ou banquiers intermédiaires. Les reports faits pour compte de ses clients par la Société Nouvelle sont en outre garantis par cette dernière, qui conserve dans ses caisses les titres reportés pendant toute la durée du report, et est responsable des fonds placés par elle en reports.

Toute somme, depuis celle de 100 fr., peut être déposée à la caisse de reports de la Société Nouvelle.

Les fonds déposés sont employés en reports à la liquidation qui suit la date du dépôt. Ils sont libres tous les mois.

Intérêt net bonifié aux déposants	
Mois de juillet	8.10 0/0 l'an.
— d'août	7.20 —
— de septembre	7.25 —
Envoi franco, sur demande de la notice, sur les opérations de Reports.	

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'été.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc **SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger.
SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.

Pharmacie Centrale de Cahors.

DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères
SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques sa promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bonafous, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

EAUX DE TOILETTE, TONIQUES ET HYGIÉNIQUES
1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

LOTÉRIE NATIONALE ALGÉRIENNE

Gros lot: 500,000 fr.

1 lot de 30,000 fr. — 2 lots de 25,000 fr. — 10 lots de 10,000 fr. — 100 lots de 1,000 fr. 400 lots de 300 fr.

Au total, 514 lots formant une somme de UN MILLION de francs.

Prix du billet: 1 franc.

On trouve des billets chez M. J. ASTRIÉ, 12, rue Alsace-Lorraine, Toulouse. — Expédition au dehors contre mandat-poste.

La Banque Parisienne

Capital: 70 millions Francs

Réserves: 17 Millions 1/2

Siège Social (3 et 7 rue Chauchat, 42 rue Lepeletier, A 41, rue de Rennes, B 10, rue Turbigo, C 12, Bd. des Capucines Au grand-Hôtel.)

SE CHARGE DES OPÉRATIONS SUIVANTES: Ordres de Bourse exécutés sans commission. — Spécialité de négociations de valeurs non cotées. — Prêts sur valeurs françaises et étrangères. — Garde de titres. — Encaissements de coupons. — Souscription à toutes émissions.

Location de coffres-forts à 3 fr. par mois

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS GRATUITS

DÉPÔTS (A vue..... 1 1/2 0/0 DE FONDS/A un mois. 2 0/0

Garantie contre le risque de remboursement au pair.

DES OBLIGATIONS COTÉES AU-DESSUS AU PAIR.

DRAGÉES

DIGESTIVES

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies Gastrites Gastralgies Aigreurs Constipation Vomissements Pesanteurs Gaz Renvois

100 dragées 2 fr. 50

Seul Spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infailible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Dépôtaires: A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac; à Gourdon M. Noulhian; à Figeac MM. Congoule, et Cérède Successeur de Bladon pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement de foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C^o concessionnaire: PARIS, 22, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE. Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, droguistes et pharmaciens

LOUIT FRÈRES & C^o

Maison fondée en 1825 BORDEAUX

25 MÉDAILLES POUR SUPÉRIORITÉ RECONNUE

CHOCOLAT LOUIT

VÉRITABLE CHOCOLAT DE SANTÉ

Le Chocolat-Louit, exempt de toute falsification, est, à juste titre, considéré depuis longtemps comme le Meilleur des Chocolats

DÉCOUVERTE

30^e MONTRE-OR

Nouvelle cyl. 8 rubis gar. 2 ans Remontoirs Or p^r homme ou dame, gar. 3 ans 50'. Chronographes Or: 150'. Arg. 50'. Métal 30'. Envoies Tarifs complets de Montres, Pendules, Bijoux, Orfèvrerie S'adr. à G. TRIBAUDEAU, fabricant récompensé à la dernière Exposition Universelle, rue Clos-St-Paul, 4, à Besançon (Doubs) ou à ses dépôts qui sont à: PARIS Le DÉPÔT GÉNÉRAL d'Horlogerie Suisse Française et Américaine, 84, Boulevard Sébastopol, 84; MARSEILLE LA GRANDE MAISON Franco-Génoise d'Horlogerie, Bijouterie et Orfèvrerie, 45, Rue Paradis, 45. Demandez aux directeurs de ces Maisons leurs Catalogues spéciaux ou figurent Montres cyl. à 6 f. Remontoirs à 4^e et mise à l'heure moy. à 14 f. Montres tout arg. 8 rub. à 15' Remontoirs tout arg. hom. ou dame à 22' etc.

Le Propriétaire-Gérant, A. Layton.

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, bonsoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins boîtes de mathématiques, graphomètres, décamètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jaloux, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, canne gibecière, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

Tuilerie et Briqueterie Mécaniques

USINE A VAPEUR

A. - G. ROBIN

VILLENEUVE-SUR-LOT (Lot-et-Garonne).

1^{er} prix, médaille d'ARGENT..... Nérac, 1877. Diplôme de mérite, médaille d'ARGENT..... Italie, 1878. 1^{er} prix médaille d'OR..... Agen, 1879. TUILLES (sept modèles. BRIQUES pleines et creuses, ornements et poterie de bâtiment, et jardins, Carrelage, Campes, Statues, Pots à fleurs, etc. Toute commande de Tuiles et briques est remplie dans les 24 h. Sur demande, envoi franco des prospectus, prix-courants, notices et instructions. ON DEMANDE de bons ouvriers, Mouleurs, Estampeurs pour Fleurons, poinçons, suspensions, statues et ornements divers.

LE CAFÉ DES GOURMETS est composé des meilleures sortes. — Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues. Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom: ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

POMPES J. MORET & BROQUET

USINE & BUREAUX: 121, Rue Oberkampf, PARIS Transvasement des vins, spiritueux, huiles, bières, etc. Arrosage et purin. Seules appréciées en France et à l'Étranger. Solidité et durée. 5 MÉDAILLES PARIS 1878. Vendues à garantie. Envoi franco du Prospectus.

Maison de Confiance Mandelli, Frères

A CAHORS

Grand assortiment de bijouterie, joaillerie, montres et pendules Articles de Fumeurs, Fantaisie. SEULS REPRÉSENTANTS DE LA MAISON

Christoffle et C^{ie}

Voir leur exposition d'orfèvrerie à l'Hôtel de ville salle des Beaux-Arts.

1 FRANC par AN 120,000 Abonnés Le Moniteur des Valeurs à Cots 52 NUMÉROS (Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis) LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE) Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents à éférer PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 30,000,000 On s'abonne dans toutes les bureaux de Post. dans les bureaux de Post. les Succursales des Départements, UN FRANC PAR AN et à PARIS, 17, rue de Lond.

PLUS de CHEVAUX COURONNES!!! Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dardes, ardeurs, réapparition exacte du poil par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général: Pharmacie TRICARD, aux Ternes, 47, Paris (Éviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard.) — Se trouve dans les Pharmacies.